

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP Fe/06-07 Séance du 2 3 FEV. 2007

FONDS D'ACTION CULTURELLE

REÇU A LA PRÉFECTURE - 1 MARS 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé
- VU la délibération n° 2007/I 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente
- VU la délibération n° 2006/I 7è/04 du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 en faveur du développement culturel
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, dans le cadre du Fonds d'Action Culturelle des subventions pour un montant total de 262 864 € aux associations et à la commune, citées dans les tableaux (annexe 1 au rapport);
- ❖ Prend acte des informations relatives aux comités de suivi de la Communauté de Communes de Cernay et l'Association de Gestion de l'Espace Grün, de l'IEAC de Guebwiller, de l'AREFAC Mission Voix Alsace (annexe 2 au rapport)
- ❖ Autorise le Président à signer :
 - la convention de partenariat 2007 à 2009 entre les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Région Alsace et l'Agence Culturelle d'Alsace
 - la convention de financement pour le fonctionnement en faveur de l'association Arcangelo Alsace
 - l'avenant n°4 à la convention du 8 avril 2002 en faveur de l'Université Populaire du Rhin (annexes 3, 4 et 5 au rapport).

- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget du Département :
- Fonction 311, nature 6574, enveloppe 16926 (D 021) concernant le soutien aux Expressions Artistiques pour un montant de 153 760 €
- Fonction 311, nature 6574, enveloppe 11365 (D 021) concernant le soutien aux Expressions Artistiques pour un montant de 109 104 €

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet J. J. MARS 2007

Publication . J. 2. MARS . 2007

Pour le Président du Conseil Général

c: pandélégation

Ludovic LIONS

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1er Vice-Président

LE PRESIDENT

Rémy WITH

REÇU A LA PRÉFECTURE - 1 MARS 2007

Adoptévoix contreabstentions